

Médecine nucléaire

Dr. F. DAENEN, Chef de Service
Tél. : 04/321.69.29
Fax : 04/321.88.18

Médecins :

Dr F. DAENEN
Dr C. DE LANDSHEERE
Dr V. GHUYSEN
Dr G. LETESSON
Dr C. VAN DER REST
Dr F. PAQUES

Rendez-vous :

☎ 04/321.68.72
PET : 04/321.74.01 (int)
04/321.66.17 (ext)

Secrétariat :

☎ 04/321.68.68
Fax : 04/321.88.18.

<http://www.chrcitadelle.be>

PET/CT SCAN – Liste de la nomenclature au 01/01/2016

Indications neurologiques

1. Epilepsie

- Si la thérapie sous forme d'une intervention chirurgicale est influencée de manière décisive, pour la localisation d'un foyer épileptogène d'une épilepsie réfractaire.

2. Alzheimer - Confirmation ou exclusion d'un diagnostic d'une maladie neurodégénérative de type Alzheimer chez les patients :

- Dont le score au MMSE est d'au moins 24
- **Ayant bénéficié** d'un examen clinique documenté **et d'un bilan** neuropsychologique étendu avec évaluation des fonctions cognitives



Prescription par un médecin spécialiste en Neurologie/Psychiatrie/Gériatrie

3. Parkinson Plus - Confirmation ou exclusion d'un diagnostic de syndrome Parkinson Plus, chez des patients :

- Souffrant d'un parkinsonisme dégénératif démontré par un examen SPECT avec 123I-FPCIT (DAT scan)
- Si l'examen influence de manière décisive **la prise en charge thérapeutique** par agoniste dopaminergique



**Prescription par un médecin spécialiste en Neurologie
Une seule fois sur la vie du patient**

4. Indications non reprises aux points 1-3



Dans cette indication, le FDG n'est pas remboursé : privilégier un SPECT de perfusion classique dans ce cas.

Indication cardiaque

PET pour pathologie cardiaque si dans le cas d'une intervention chirurgicale prévue pour une insuffisance coronarienne complètement documentée récemment, un doute subsiste encore quant à la viabilité du myocarde concerné.

Médecine nucléaire

Dr. F. DAENEN, Chef de Service
Tél. : 04/321.69.29
Fax : 04/321.88.18

Médecins :

Dr F. DAENEN
Dr C. DE LANDSHEERE
Dr V. GHUYSEN
Dr G. LETESSON
Dr C. VAN DER REST
Dr F. PAQUES

Rendez-vous :

☎ 04/321.68.72
PET : 04/321.74.01 (int)
04/321.66.17 (ext)

Secrétariat :

☎ 04/321.68.68
Fax : 04/321.88.18.

<http://www.chrcitadelle.be>

Indications pour pathologie infectieuse ou inflammatoire.

1. Détection d'une pathologie en cas d'une fièvre d'origine inconnue suivant les critères de Durack et Street

2. Détection d'une pathologie en cas de :

- Fièvre d'origine inconnue associée à une immunodépression qui n'est pas associée au virus VIH
- Septicémie dont le foyer d'origine n'est pas localisé
- Bactériémie inexplicée chez un patient à haut risque
- Syndrome inflammatoire isolé inexplicé

3. Evaluation de

- Une ostéomyélite périphérique et d'une spondylodiscite (non post-opératoire)
- Une vasculite systémique
- Une sarcoïdose systémique suspectée (y compris l'évaluation de la réponse au traitement)
- Une endocardite bactérienne ou
- Une infection d'un dispositif vasculaire ou intracardiaque



Ces examens ne peuvent être réalisés qu'une seule fois sur une période de 12 mois, pour la même indication. L'examen peut être répété une fois, pour la même indication, lorsque l'action thérapeutique est influencée de façon décisive. La motivation doit être clairement documentée sur la demande.

Médecine nucléaire

Dr. F. DAENEN, Chef de Service
Tél. : 04/321.69.29
Fax : 04/321.88.18

Médecins :

Dr F. DAENEN
Dr C. DE LANDSHEERE
Dr V. GHUYSEN
Dr G. LETESSON
Dr C. VAN DER REST
Dr F. PAQUES

Rendez-vous :

☎ 04/321.68.72
PET : 04/321.74.01 (int)
04/321.66.17 (ext)

Secrétariat :

☎ 04/321.68.68
Fax : 04/321.88.18.

<http://www.chrcitadelle.be>

Indications oncologiques

1. Evaluation en vue d'une intervention chirurgicale curative de :

- Nodule pulmonaire isolé de nature indéterminée
- Tumeur de localisation indéterminée avec métastase(s) ganglionnaire(s)
- Masse pancréatique de nature indéterminée
- Masse surrénalienne de nature indéterminée

2. Syndrome paranéoplasique

3. Tumeur métastatique d'origine indéterminée

4. Bilan d'adénopathies suspectes de lymphome en vue d'une biopsie Optimale guidée

5. Bilan initial d'extension de tumeur maligne :

- Pulmonaire ou intrathoracique
- Œsophage
- Pancréas
- Voies biliaires intra ou extra-hépatiques
- Estomac localement étendu
- Rectum localement étendu
- Canal anal localement étendu
- Colon si doute sur imagerie morphologique
- Mélanome stade IIc ou plus (selon classification AJCC)
- LH ou LNH de grade intermédiaire ou haut grade
- Tête et cou
- Uro-génitale
- Ovaire
- Col utérin (stade FIGO > IA2)
- Endomètre (stade FIGO IA-G3)
- Pénis (avec ganglions inguinaux palpés)
- Vulve (avec ganglions inguinaux palpés)
- Neuroendocrine (dérivée du système APUD)
- Sein localement étendu avant chimiothérapie d'induction
- Sarcome musculo-squelettique
- Stromale gastro-intestinale

6. Après chimiothérapie d'induction ou radiothérapie, en vue d'une chirurgie à visée curative de tumeur :

- Cérébrale (18F FDG & 18F-TYR)
- Poumon non à petites cellules
- Tête et cou
- Pancréas
- Ovaire
- Testicule
- Sein
- Surrénale
- Colo-rectale avec métastases hépatiques
- Sarcome musculo-squelettique avide pour le FDG

7. Dans le but d'évaluer l'efficacité du traitement par :

- Chimiothérapie pendant et à la fin du traitement d'un LH ou LNH
- Chirurgie ou radiothérapie d'un cancer thyroïdien folliculaire réfractaire à l'iode 131, pendant un traitement par « biothérapie »

Médecine nucléaire

Dr. F. DAENEN, Chef de Service
Tél. : 04/321.69.29
Fax : 04/321.88.18

Médecins :

Dr F. DAENEN
Dr C. DE LANDSHEERE
Dr V. GHUYSEN
Dr G. LETESSON
Dr C. VAN DER REST
Dr F. PAQUES

Rendez-vous :

☎ 04/321.68.72
PET : 04/321.74.01 (int)
04/321.66.17 (ext)

Secrétariat :

☎ 04/321.68.68
Fax : 04/321.88.18.

<http://www.chrcitadelle.be>

8. Evaluation d'une masse résiduelle ou en cas de présomption objectivée d'une récurrence de :

- Tumeur pulmonaire ou intra-thoracique
- Mélanome agressif (\geq stade IIc)
- Carcinome spinocellulaire cutané agressif
- Tumeur de la tête et du cou,
- Tumeur d'origine oesophagienne
- Tumeur colo-rectale
- Lymphome
- Tumeur du foie et voies biliaires intra et extra-hépatiques
- Tumeur du pancréas
- Tumeur surrénalienne
- Tumeur de l'ovaire
- Tumeur utérine
- Tumeur vulvaire
- Tumeur testiculaire
- Sarcome musculo-squelettique
- Tumeur stromale du tractus digestif
- Carcinome thyroïdien, pas autrement détectable, réfractaire à l'iode¹³¹
- Tumeur neuroendocrine
- Tumeur prostatique à risque intermédiaire ou élevé
- Augmentation confirmée des marqueurs tumoraux d'un cancer de sein, de l'ovaire ou du testicule

9. Préalablement à l'inscription sur liste pour transplantation hépatique pour tumeur hépatique primitive

10. Evaluation d'une tumeur pédiatrique (< 16 ans) après décision de COM sauf neuroblastome

11. Evaluation d'une masse résiduelle ou de présomption objectivée d'une récurrence d'une tumeur maligne cérébrale ou en cas d'estimation du grade histologique d'une récurrence tumorale cérébrale (18F FDG & 18F-TYR).

12. Détermination de zones malignes métaboliquement actives pour délimiter un champ de radiothérapie.

13. Indication non reprise aux points 1-12 (indication dite « orpheline »)



Dans cette indication, le FDG n'est pas remboursé !!

Ces examens ne peuvent être réalisés qu'une seule fois sur une période de 12 mois, **pour la même indication**. L'examen peut être répété une fois, **pour la même indication**, lorsque l'action thérapeutique est influencée de façon décisive. **Dans ce cas, la motivation doit être clairement documentée sur la demande.**

Les examens réalisés **dans un contexte de** suivi de principe peuvent entrer dans le cadre de l'indication 13. **Cependant**, ils sont rarement médicalement justifiés. **Dès lors**, ils ne sont pas pleinement remboursés, et ils ne peuvent être réalisés qu'une seule fois sur 12 mois. Nous vous invitons à réserver cette indication à des cas hautement sélectionnés.

Les examens PET/CT ne sont pas cumulables avec les scintigraphies osseuses, **pour la même indication**.

Les examens PET/CT doivent être prescrits par un médecin spécialiste (ou spécialiste en formation).